

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise par la Société « Robinson Technologies SA » du contrôle exclusif de la société « Maltem Consulting Group SAS » et ses filiales

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **L'Acquéreur** : la société « Robinson Technologies SA » ;
- **La Cible** : la société « Maltem Consulting Group SAS » et ses filiales ;

Nature de l'opération

- Prise de contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Secteur des services informatiques.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 05 janvier 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique consistant en la prise du contrôle exclusif par la Société « Robinson Technologies SA » de la société « Maltem Consulting Group SAS » et indirectement le contrôle de ses filiales, notamment au Maroc, à travers l'acquisition de 100% de son capital social et des droits de vote y afférents.

« Robinson Technologies SA » est une société anonyme de droit français, dont le siège social est situé à Lyon, France. Il s'agit d'une holding financière, impliquée dans le secteur des services informatiques, en sa qualité de société mère du groupe « Astek », acteur mondial de l'ingénierie et du conseil en technologies.

« Maltem Consulting Group SAS » est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé à Paris, France, active dans l'automatisation des process, la conception d'outils de gestion et d'analyse de données destinés à optimiser la prise de décision, ainsi que le développement, l'amélioration et la sécurisation de solutions digitales. « Maltem Consulting Group » détient directement une participation majoritaire dans « Maltem Africa SARL ».

« Maltem Africa SARL » est une société à responsabilité limitée de droit marocain, dont le siège social est situé à Casablanca, et qui opère dans la transformation digitale plus précisément en conseil stratégique et opérationnel, de conception et réalisation de produits digitaux et de transformation. Elle détient elle-même une participation majoritaire dans « Maltem Academy SARL » et « Valkima SARL ».

« Maltem Academy SARL » est une société à responsabilité limitée de droit marocain, dont le siège social est situé à Casablanca, spécialisée dans formation professionnelle et organisation des évènements à destination des entreprises

« Valkima SARL » est une société à responsabilité limitée de droit marocain, dont le siège social est situé à Casablanca. Il s'agit d'une société spécialisée en conseil en transformation digitale et approche de projets complexes.

Fait à Rabat, le 25 décembre 2025.